



## Procès-verbal de la séance du Conseil général de Clarmont Jeudi 31 octobre 2019 à 20h00

---

PV n°16

### Ordre du jour :

1. Salutations et appel
  2. Préavis municipal n° 02/10/2019 – Arrêté d'imposition 2020-2021
    - 2.1. Rapport de la Commission de gestion
  3. Communications de la Municipalité
  4. Divers et propositions individuelles
- 

### 1. Salutations et appel

**M. Luc Fontolliet**, Président, ouvre la séance à 20h00, souhaite la bienvenue à l'assemblée et explique que la tenue de cette séance extraordinaire du Conseil est due à des questions de calendrier, la décision liée au point 2 à l'ordre du jour devant être prise impérativement avant minuit.

Luc Fontolliet précise que le procès-verbal de la séance du Conseil du 24 juin 2019 sera mis à l'ordre du jour du prochain Conseil ordinaire.

Luc Fontolliet informe l'assemblée que Madame Annette Mann, Secrétaire *ad interim*, étant absente, c'est Monsieur Rocco Tavaglione, Vice-président, qui fera office de secrétaire.

**M. Rocco Tavaglione** procède à l'appel.

22 membres sont présents, 11 membres sont excusés et 3 sont absents.

Le quorum est atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

**M. Luc Fontolliet** demande si quelqu'un n'aurait pas été appelé, ce qui n'est pas le cas.

### 2. Préavis municipal n°02/10/2019 – Arrêté d'imposition 2020-2021

**M. Luc Fontolliet** passe la parole à Monsieur Luc Maurer, Syndic et Municipal en charges des finances, pour la présentation du préavis.

En guise de préambule, **M. Luc Maurer** explique que la Municipalité tenait à soumettre un préavis au Conseil afin de permettre une discussion et que la décision finale soit prise par l'assemblée.

Luc Maurer présente ensuite le préavis et l'arrêté d'imposition 2020-2021.

Luc Maurer explique que, depuis 2011, et ce malgré une bascule de points d'impôts entre le Canton et les communes en 2012 (suite à la réforme policière) et à l'introduction de la réforme de la RIE III au 1<sup>er</sup> janvier 2019, le Conseil général de Clarmont a maintenu stable le coefficient de l'impôt sur le revenu et la fortune à 75% de l'impôt cantonal de base.

Luc Maurer rappelle qu'en début de législature 2017-2021, le Conseil général a voté un arrêté d'imposition sur 5 ans afin d'éviter de devoir voter chaque année sur ce sujet. À cette occasion, la Municipalité s'était engagée à présenter un préavis si le contexte devait être amené à changer, ce qui est le cas pour 2020 suite à la décision de transférer au Canton les charges des communes liées au financement de l'Association Vaudoise d'Aide et de Soins à Domicile (AVASAD).

Luc Maurer explique de cette décision a abouti à une augmentation de 1.5 points pour l'impôt cantonal et que les communes sont libres de décider de répercuter leur diminution de charge en baissant l'impôt communal de 1,5 point ou non.

Luc Maurer précise encore que la situation financière de la commune peut être qualifiée de saine même si le taux d'endettement est élevé. Il souligne que les exercices précédents se sont soldés par un bénéfice mais invite à relativiser ces résultats puisque liés à des revenus exceptionnels.

Finalement, Luc Maurer souligne les nombreuses inconnues pour les années à venir, qu'il s'agisse du pré-budget 2020 annonçant un déficit, les retombées de la RIE III ou les effets potentiellement positifs ou négatifs des deux immeubles en cours de construction à l'entrée nord du village.

Pour conclure, Luc Maurer explique que la Municipalité s'est trouvé face à un dilemme et a préféré le choix de la prudence en présentant un préavis maintenant le taux d'imposition communal pour les années 2020 et 2021 à 75%.

**M. Marc Tschudi** demande quel sera l'impact sur le budget 2020.

**M. Luc Maurer** répond que le budget prévisionnel prévoit un déficit de CHF 38'000.- pour un taux de 75% et un déficit de CHF 48'000.- en cas d'un taux à 73,5%.

**M. Christian Viande** demande si le traitement des eaux usées a été pris en compte dans le budget 2020.

**M. Luc Maurer** répond que cela a été anticipé par l'ERM dans ses budgets.

**M. Andreas Brunner** demande si les futurs bâtiments seront en PPE ou en location.

**Mme Anouck Tschudi**, municipale, et **M. Luc Maurer** répondent que se sera uniquement des locations qui iront du 2,5 pièces au 4 pièces.

## 2.1. Rapport de la Commission de gestion

**M. Luc Fontolliet** invite Monsieur Jean-Pierre Imesch, rapporteur, à procéder à la lecture du rapport de la Commission de gestion.

**M. Jean-Pierre Imesch** lit le rapport qui relève les incertitudes concernant le budget 2020. Néanmoins, la Commission souhaite faire bénéficier à la population le transfert des charges au Canton de l'Association Vaudoise d'Aide et de Soins à Domicile (AVASAD).

Dans ce but, la Commission propose de reporter la bascule d'impôt sur le taux d'imposition communal en le faisant baissé de 1,5 points à 73,5%.

En conclusion, la Commission demande d'amender le préavis municipal en adoptant un taux d'imposition de 73,5% pour les années 2020 et 2021.

**M. Luc Fontolliet** remercie la Commission et son rapporteur pour le travail réalisé et ouvre la discussion.

**M. Anthony Staines** remercie la Municipalité d'avoir consulté le Conseil pour l'arrêté d'imposition. Il propose, compte tenu des marges d'autofinancement de la Commune, de suivre la proposition de la commission de gestion car les recettes extraordinaires ne sont certes pas budgétisées mais elles ont eu lieu régulièrement ces dernières.

Anthony Staines trouve que cela représente un petit risque qu'il faut prendre, quitte à faire une nouvelle correction par la suite. Il soutient donc le taux de 73,5%.

**M. Christian Viande** demande au Conseil de maintenir le taux d'imposition communal à 75% et de suivre la Municipalité.

**M. Luc Maurer** précise qu'un revenu extraordinaire à hauteur de CHF 25'000.- est prévu dans le budget 2020. De plus, le renouvellement de l'emprunt de CHF 400'000.- doit être réalisé cette année encore et il intégrera un remboursement à terme et non annuel comme c'est le cas aujourd'hui. Ceci permettra d'avoir plus de liquidité à la commune.

Luc Maurer indique qu'il d'accord avec Anthony Staines que la perte de CHF 48'000.- ne remet pas en péril les finances communales et que la Municipalité ne s'oppose pas à une baisse d'impôt de 1,5 points mais rappelle que la Municipalité désire que ce soit le Conseil qui décide.

**M. Marc Tschudi** constate que la différence de 1,5 points représente environ CHF 10'000.-

**M. Anthony Steins** demande quels sont les écarts entre les budgets et les revenus extraordinaire ces dernières années.

**M. Luc Maurer** répond qu'il en a aucune idée, mais reconnaît une certaine forme de prudence à ce niveau. Une moyenne des dernières années pourrait être intégrée dans les budgets à venir.

**M. Gérard Berger** demande si une parcelle qui se construit donne droit à une double imposition (vente de la parcelle au promoteur + vente de l'immeuble au propriétaire final).

**Mme Anouk Tschudi** et **M. Luc Maurer** répondent que dans le cas des immeubles à l'entrée nord du village ils ne savent pas car il s'agit d'un cas particulier (les immeubles achetés par la commune de Vaud).

**M. Andreas Brunner** demande si le changement de taux aura un impact sur la péréquation financière.

**M. Luc Maurer** répond d'une éventuelle baisse du taux d'imposition communal n'aura aucun impact sur la péréquation.

**M. Christian Viande** intervient pour mettre en garde sur les frais supplémentaire liés à la rénovation des infrastructures communales.

La parole n'étant plus demandée, **M. Luc Fontolliet** précise la procédure de mise au vote avec, dans un premier temps, un vote portant sur l'amendement de la Commission de gestion et, dans un deuxième temps, un vote sur le préavis municipal, amendé ou non.

Luc Fontolliet procède à la mise au vote de l'amendement de la Commission de gestion demandant à faire baisser le taux d'imposition communal de 1,5 points en le fixant à 73,5% pour les années 2020 et 2021 :

- Voix pour : 11
- Voix contre : 11
- Abstentions : 0

Luc Fontolliet suspend la séance quelques minutes et se retire avec les membres du Bureau afin de prendre une décision.

Compte tenu des discussions au sein du Conseil, du constat que les finances communales sont saines et du fait que la Municipalité est ouverte à la proposition de la Commission de gestion, Luc Fontolliet tranche en faveur de l'amendement quitte à ce que le sujet revienne devant le Conseil l'année prochaine après avoir pris connaissance des comptes 2019 et du pré-budget 2021.

Avant de procéder au vote du préavis municipal amendé, Luc Fontolliet synthétise les enjeux et propose à la Municipalité de lire les conclusions du préavis tel qu'amendé par la Commission de gestion.

**M. Stéphane Plattner** informe l'assemblée son intention de s'abstenir.

**M. Luc Fontolliet** procède à la mise au vote du préavis municipal amendé visant à faire baisser le taux d'imposition communal de 1,5 points en le fixant à 73,5% pour les années 2020 et 2021 :

- Voix pour : 12
- Voix contre : 9
- Abstentions : 1

Le préavis n°02/10/2019 – Arrêté d'imposition 2020-2021 tel qu'amendé par la Commission de gestion est accepté.

### **3. Communications de la Municipalité**

**M. Luc Maurer** informe l'assemblée que la Municipalité n'a pas de communication importante à faire.

### **4. Divers et propositions individuelles**

**M. Christian Viande** demande où est passé le drapeau des Jeux olympiques de la Jeunesse.

**M. Luc Maurer** répond que un problème d'œillet et d'échelle sera rapidement résolu et le drapeau remis sur le bâtiment communal.

Comme la parole n'est plus demandée, **M. Luc Fontolliet** rappelle les dates importantes à savoir :

- 10 novembre 2019 : deuxième tour des élections fédérales ;
- 25 novembre 2019 : séance ordinaire du Conseil général.

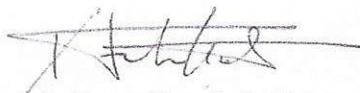
Luc Fontolliet informe encore l'assemblée que Monsieur Yves Giroud a quitté la commune et qu'il ne fait donc plus partie du Conseil.

Étant donné qu'Yves Giroud était représentant de la commune au sein de l'Association Scolaire Intercommunale Apples-Bière et Environs (ASIABE), des élections seront organisées lors du prochain Conseil pour repourvoir ce poste, en même temps que l'élection de la ou du Secrétaire du Conseil.

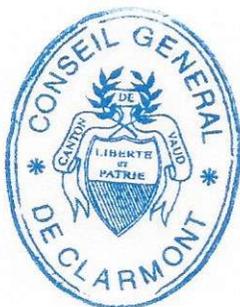
Les personnes intéressées sont invitées à prendre contact avec le Président.

Luc Fontolliet clôt la séance à 21h05 et invite l'assemblée au traditionnel verre de l'amitié.

Clarmont le 31 octobre 2019



L. Fontolliet, Président



R. Tavaglione, Vice-président